

Par un document qui m'a été transmis dernièrement, il paraît être dû à sa majesté pour droits de quint, les sommes ci-après mentionnées :

En 1845—Ths. Hart, écuyer, Bruyères.....	£300
1846—T. Fraser, do Contreccœur.....	800
“ —M. Richer, do Grosbois.....	165
1850—T. Fraser, do Cournoyer.....	490

J'ignore si le paiement de ces diverses sommes a été exigé.

Par un extrait d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif sur les affaires d'état, approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le 18 février 1853, il appert qu'il a été accordé au colonel Gogy, un délai de trois ans pour le paiement de la somme de £280, dû pour le droit de quint sur son acquisition du fief Grosbois. Ce délai étant expiré en février, le quatre mars dernier, j'ai notifié le colonel Gogy de vouloir bien me payer la susdite somme de £280, et j'en attends le paiement.

L'honorable juge Dominique Mondelet doit une somme de £516 13s. 4d. pour la balance du quint, sur son acquisition d'une partie de la seigneurie de Saint Hyacinthe. Une demande pour la remise de cette somme est sous la considération du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé.)

JOS. LAURIN,

Agent du domaine de la couronne.

L'honorable commissaire des
Terres de la couronne,
Toronto.